



Les Martres-de-Veyre  
naturellement vôtre  
Mairie des Martres de Veyre  
place Alphonse Quinsat  
63730 LES MARTRES DE VEYRE

Envoyé en préfecture le 20/12/2024  
Reçu en préfecture le 20/12/2024  
Publié le  
ID : 063-216302141-20241218-DB\_2024\_07\_09-DE

## DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt-quatre, le 18 décembre 2024, le Conseil Municipal de la Commune, dûment convoqué, s'est réuni à la Mairie, sous la présidence de Monsieur PIGOT Pascal, Maire.

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 27

Nombre de présents : 17

Nombre de votants : 21

Date de convocation du Conseil Municipal : le 11/12/2024

**PRESENTS :** Pascal PIGOT - Martine BOUCHUT - Régis BERNARD - Catherine PHAM - Gilles DURIF - Gloria DIALLO - Jean-Pierre RIGAL - Christophe CHAPUT - Grégory DESTOMBES - Sylvie CAMUS - Annick BARDEY - David PERREIRA - Frédéric MASSON - Jocelyne MOGENROS - Laurence DELAVET - Damien COULON - Lucie DEQUESNES.

**ONT DONNE POUVOIR :** Stéphanie DUBIEN (Procuration à Christophe CHAPUT) - Sébastien BERNARD (procuration à Gilles DURIF) - Evelyne KERJOLIS-CAUVIN (procuration à Martine BOUCHUT) - Éric CANDIOLO (procuration à Pascal PIGOT) -

**ABSENTS :** Pascal BARTHELEMY - Anne-Sophie JARROUSSE - Catherine LOPEZ - Anthony VAZEILLE - Cécile MANDONNET - Kévin TREMOUILLE.

Grégory DESTOMBES a été élu secrétaire.

**Le quorum étant atteint, la séance est ouverte.**

n° 2024-07-09

CM du 18 décembre 2024

**Objet : DSIL 2025 (Dotation de Soutien à l'Investissement Local (DSIL)) : acceptation du projet et demande de subvention pour les travaux de réhabilitation et mise en sécurité du clocher de l'église**

Certains bâtiments communaux ont nécessité d'être rénovés ou reconstruits, tels que les établissements d'enseignement, le restaurant scolaire, ou le bâtiment administratif de l'école de musique.

La rénovation/reconstruction de ces bâtiments communaux a été permise en partie grâce à la participation financière de l'Etat, et notamment au titre de la DETR/DSIL.

**Aujourd'hui, la priorité est fixée sur la réhabilitation du clocher de l'Eglise Saint-Martial, qui présente un problème de stabilité, et donc de sécurité. Ces travaux font donc l'objet d'une demande de subvention au titre de la DSIL 2025.**

Une enveloppe financière de 250 000 €HT est prévue par la commune pour ces travaux.

Cette enveloppe sera affinée au cours de l'étude de projet.

**Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à la majorité des suffrages :**

- **approuve** la réalisation du projet présenté ;
- **autorise** monsieur le Maire à solliciter une subvention Etat au titre de la DSIL 2025 ;
- **autorise** monsieur le Maire ou son représentant à signer tous les documents liés à cette demande » ;

<b>Pour :</b>	21
<b>Contre :</b>	
<b>Abstention :</b>	

M. le Maire certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte, et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de Clermont-Ferrand dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa transmission aux services de l'État.

Fait et délibéré en Mairie les jour, mois et an que dessus.

Au registre sont les signatures.

Pour copie conforme, le 19 décembre 2024

Le maire,  
Pascal PIGOT



Envoyé en préfecture le 20/12/2024

Reçu en préfecture le 20/12/2024

Publié le



ID : 063-216302141-20241218-DB\_2024\_07\_09-DE